Madrid, le 29 juin 2010

Monsieur Boris VEBREL
Secrétaire Espagne du SNES-FSU

Monsieur Pierre BREZOT
Secrétaire Espagne SNUipp-FSU

à
Madame la Directrice de l'A.E.F.E.
s/c Monsieur le Conseiller Culturel
s/c Madame la Conseillère Culturelle Adjointe

Objet : dépôt d'un préavis de grève

Madame la Directrice,

Le SNES et le SNUipp tiennent à vous informer par la présente du dépôt d'un **préavis de grève reconductible pour l'ensemble des personnels du réseau Espagne à compter du jeudi 2 septembre 2010.**

Faute d'avoir reçu une réponse qui avère l'existence d'un réel dialogue social en Espagne, nous rappelons les motifs de ce préavis :

- ISVL : nous demandons une revalorisation à hauteur de 15% de l'Indemnité d'expatriation.
Comme les fonctionnaires du MAE recrutés sur place, nous devrions bénéficier de 15% de l'IE.
L'Espagne a toujours pâti du fait qu'il n'y avait pas de PCV au moment de la création de l'ISVL. Celle-ci est parmi les plus basses du monde et les réalités locales imposent une revalorisation juste.

D'autre part, nous attendons et demandons toujours la modification du décret sur le congé maladie.

- Avantage Familial : nous demandons la récupération des prélèvements sur l'avantage familial.
L'AEFE doit mettre en oeuvre ce qu'elle avait annoncé l'an dernier au CTP de juillet 2009 : « Il s'agit tout d'abord d'actualiser les barèmes pour l'année scolaire 2008-2009 à compter de septembre 2008 mais également de prendre en compte l'incidence de la CSG-CRDS sur le barème 2007-2008. »

- SFT : nous demandons la compensation de la perte historique du SFT.
Les personnels doivent pouvoir percevoir l'équivalent du SFT, comme cela était le cas sur le réseau Espagne avant la réforme de l'avantage familial qui devait améliorer les situations des personnels. D'autant que le SFT est un « élément constitutif de la rémunération principale » dans la fonction publique et qu'il est imposable sur nos revenus (alors que nous reversons la totalité de l'avantage familial pour régler les frais de scolarité).

- Frais de première inscription : nous demandons l'exonération totale de ces frais pour les personnels résidents.
Ces frais n'étaient pas exigés jusqu'en septembre 2006. Ils sont exonérés pour les enfants des personnels en contrat local et donc les " faux " résidents. Ils sont exonérés, de facto, pour les enfants français qui bénéficient de la prise en charge. Vos personnels " vrais " résidents sont donc les seuls pénalisés par ces frais de scolarité qui devraient être couverts par l'avantage familial.
L'exonération partielle étant possible, l'exonération totale doit l'être également.

Nous espérons qu'une avancée pourra être obtenue sur ces points tant au niveau du dialogue avec le Service Culturel de l'Ambassade de France en Espagne qu'au niveau de l'AEFE. Dans le cas contraire le bon fonctionnement de nos établissements sera de nouveau altéré, à la mesure de l'exaspération des personnels qui ont décidé de mettre un terme aux atermoiements inacceptables qui les pénalisent depuis plusieurs années.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de notre profond respect.

Boris VEBREL
Secrétaire Espagne du SNES-FSU

Pierre BREZOT
Secrétaire Espagne du SNUipp-FSU